

N° 298/2023

Département

Loir et Cher

Canton

Romorantin-Lanthenay

Commune

Romorantin-Lanthenay

DECISION DU MAIRE

Objet : 7- Finances locales / 7.5 - Subventions

Demande de subvention auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher pour la restauration de l'église Saint-Aignan et Saint-Laurent de Lanthenay – tranche conditionnelle

Le Maire de Romorantin-Lanthenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 novembre 2023 accordant délégation de pouvoirs au Maire et, plus particulièrement, l'alinéa 26,

Considérant les travaux que la commune souhaite poursuivre à l'église Saint-Aignan et Saint-Laurent de Lanthenay,

Considérant la subvention DETR/DSIL sollicitée sur ce projet,

Considérant le fonds pour le patrimoine rural non protégé mis en œuvre par le Conseil départemental de Loir-et-Cher,

DECIDE

Article 1 :

De solliciter le soutien du Conseil départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 20 % du coût total hors taxes du projet selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	452 175,38 €	DETR/DSIL	234 625 €
Honoraires	17 075,29 €	Conseil départemental	93 850,132 €
		Commune	140 775,528 €
Total	469 250,66 €	Total	469 250,66 €

Article 2 :

Le Maire rendra compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Article 3 :

La Direction Générale des Services et M. le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Romorantin-Lanthenay
le 11 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Luc Lorgeoux

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa réception en Préfecture le :
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication ou notification

effectuée le : 11 DEC 2023

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site internet : 18 DEC 2023